



COMMUNE  
DE  
COBRIEUX  
59830

le 3 juin 2014

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 22 MAI 2014 – 20 H 15**

---

**1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2014**

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention, Pauline LAHOUSSE, absente à la séance.

**2 – Point sur le dossier révision du Plan Local d'Urbanisme - PLU**

Monsieur le Maire a rencontré Madame DAVID, en charge des dossiers PLU en Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Madame DAVID assistera la commune tout au long des travaux de révision.

En effet le dossier de modification qui avait été élaboré lors du précédent mandat n'est plus valide, les procédures ont été modifiées, Le PLU doit être adapté à la loi ALUR, Accès au Logement et un Urbanisme Rénové. Cette loi supprime le principe du COS et les surfaces minimales de parcelle. Monsieur le Maire précise les travaux à faire : deux procédures seront menées conjointement, une concernant la suppression de l'emplacement réservé n°5 et le reclassement de la zone 1AU inscrite au PLU, cette décision avait été entérinée par délibération en date du 19 décembre 2013. ; l'autre procédure concerne l'extension de la zone U sur l'ensemble de la parcelle A 802, propriété du CCAS (anciens numéros 484 et 485). Cette parcelle devra accueillir le projet d'aménagement de logements aidés. Un « toilettage » du règlement du PLU sera mené pour améliorer les règles par rapport aux évolutions.

Le Conseil devrait délibérer avant la fin d'année. Rappel des étapes : élaboration du dossier, consultation de la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, arrêt du projet, consultation des personnes associées, nomination d'un commissaire enquêteur, tenue de l'enquête publique, remise du rapport par le commissaire enquêteur et validation du Conseil Municipal. La procédure prendra plusieurs mois : les délais pour chacune des étapes sont réglementaires et incompressibles.

Monsieur le Maire propose d'arrêter la concertation à mener à : une insertion dans le quotidien local, une insertion dans le bulletin communal d'informations et l'exposition des plans de zonage en mairie.

Rufin COCHETEUX ajoute qu'il faut prendre le temps de l'élaboration des procédures pour présenter un dossier bien abouti.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer la procédure et de valider les modalités de concertation. A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **3 – Délégations accordées par le Maire aux Adjointes et Conseillers municipaux – Fixation du taux des indemnités**

#### **Définition des délégations :**

Monsieur le Maire propose de déléguer aux 3 Adjointes en place les délégations suivantes :  
Gérard NOCK, premier Adjoint : l'administration générale et travaux  
Rita TRINEZ, second Adjoint : l'animation et la culture  
Patrick LEMAIRE, troisième Adjoint : l'Urbanisme et l'Environnement ;  
Les compétences suivantes : finances, communication, affaires scolaires et la commission spécifique « zone 1AU » restent de la compétence de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de nommer 3 Conseillers municipaux qui se verront attribuer les délégations suivantes :

Marie-Pierre CLAISSE : logistique manifestation, mise en place de la réforme des rythmes scolaires, remplacement en cas d'absence du personnel service périscolaire  
Alain DECHAUME : maintenance entretien des bâtiments et de la voirie, remplacement en cas d'absence du personnel service périscolaire  
Patrick LESAGE : rédaction du cobrieuxinfo, maintenance informatique, remplacement en cas d'absence du personnel service périscolaire.

#### **Répartition de l'enveloppe indemnitaire :**

Indemnité du Maire : le montant de l'indemnité du Maire est calculée par rapport à la strate de population. Le taux applicable est de 31 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale, soit un brut mensuel égal à 1 178.45 €  
Indemnité des Adjointes et Conseillers municipaux : le montant de l'enveloppe à répartir est calculé au taux de 8.25 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale, soit un brut mensuel égal à 940.86 €.  
Montant de l'enveloppe globale à répartir : 2 119,31 €

Monsieur le Maire propose la répartition suivante en € bruts:

-indemnité du Maire : taux 15,25 % = 579,72 €  
-indemnité du Premier Adjoint : taux 8,85 % = 336,42 €  
-indemnité des Second et Troisième Adjointes : taux 7,45 % = 283,20 €  
-indemnités des Conseillers municipaux délégués : taux 3,05 % = 115,94 €.  
Montant total réparti : 1 830,36 €.

Gaëlle VITTRANT demande si des Conseillers municipaux étaient délégués lors du précédent mandat. Monsieur le Maire répond que 2 Conseillers municipaux portaient une délégation.

Christophe THIEBAUX demande le montant de l'indemnisation. Monsieur le Maire répond qu'au mandat précédent, 4 adjointes étaient nommés et touchaient une indemnité légèrement inférieure. Les Conseillers municipaux délégués étaient au nombre de 2 et touchaient une indemnité égale à 150 € chacun, soit 300 €, la proposition pour ce mandat est de déléguer 3 Conseillers municipaux indemnisés 100€ chacun, l'enveloppe reste donc la même.

Monsieur le Maire propose aux Elus de valider ces propositions. Approbation par 13 voix pour et 2 abstentions : Alain DECHAUME et Patrick LESAGE.

#### **Commissions communales :**

Monsieur le Maire propose de composer la commission d'appel d'offres. Sa mission : assurer l'ouverture des plis dans le cadre des marchés publics pour présenter la proposition d'attribution à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture de la composition des différentes commissions qui sont, par ailleurs, complétées. Le tableau est annexé au présent procès-verbal.

## **5 – Désignation des membres du Comité d'Administration du CCAS**

Monsieur le Maire explique la vocation du CCAS. Le CCAS est composé de 4 membres nommés au sein du conseil municipal et 4 membres nommés par le Président.

Parmi les membres du précédent mandat, deux Administrateurs ont souhaité renouveler leurs fonctions : Chantal CARPENTIER et Émile WILLAME. Monsieur le Maire doit nommer deux autres personnes : personnes pressenties : Sylvie DEBRIL, Denise LEMAIRE.

Gaëlle VITTRANT demande si l'engagement est pris pour la durée du mandat où si, pour diverses raisons, il peut être mis un terme en cours de mandat. Monsieur le Maire répond que sur le principe l'engagement tient pour la durée du mandat. Mais il est toujours possible de cesser ses fonctions.

Patrick LESAGE, Rita TRINEZ, Chantal BAERT et Gaëlle VITTRANT sont désignés membres du CCAS à l'unanimité.

## **6 – Désignation des membres de la commission communale des impôts**

Monsieur le Maire expose : il doit soumettre à la Direction Générale des Finances Publiques une liste composée de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants. Les membres doivent être inscrits au rôle des impôts fonciers sauf 2 membres titulaires et suppléants qui doivent être domiciliés hors commune mais être inscrit au rôle des impôts fonciers sur la commune. Des contacts sont en cours et les listes seront constituées. Ces listes seront transmises à la DGFP qui désignera 6 membres titulaires dont 1 extérieur commune et autant de suppléants.

Cette commission a pour vocation de valider la proposition de classement, transmise par le Centre des Impôts Fonciers, des nouvelles constructions ou des constructions ayant subies des transformations. Une réunion annuelle.

Martial CARIDROIT explique qu'un travail serait à mener sur la revalorisation des bases d'imposition. Monsieur le Maire répond qu'il est toujours possible de constituer un groupe de travail sur ce point.

## **7 – Travaux à mener par la commission communication**

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission communication de travailler sur les points suivants :

- mise à jour du site internet
- rédaction d'un bulletin d'information pour proposer aux familles qui le souhaitent de recevoir le Cobrieuxinfo sous forme de « newsletters » avec réflexion sur la distribution aux personnes qui souhaitent la version papier. Définir également à qui est remis l'info : une adresse mail par famille ou par membre du foyer ?
- mener une réflexion sur la pose d'un panneau d'information lumineux.

Remarque de Gaëlle VITTRAN qui propose de définir d'abord l'utilisation d'un panneau lumineux et de voir quels autres moyens peuvent être mis en place pour faire « circuler » l'information.

Date de réunion programmée : le samedi 14 juin 2014 de 10 h à 12 h en mairie.

Monsieur le Maire ne pourra être présent à cette réunion, Gaëlle VITTRANT lui propose de lui faire parvenir l'ordre de priorité des réflexions à mener. Monsieur le Maire précise :

- stratégie à mettre en place pour sortir au plus vite et régulièrement le bulletin d'informations
- comment informer très rapidement si urgence
- réfléchir à comment traiter et moderniser l'information.

Patrick LESAGE rappelle qu'un Cobrieuxinfo est rédigé tous les mois s'il y a matière. Cependant il n'y a pas vraiment de règles. A chaque événement il faut préparer un article et dès que la matière permet de rédiger une page, lancer l'édition.

Rita TRINEZ demande de communiquer sur les commissions mises en place : identité du responsable de la commission et membres la composant par le biais d'un bulletin d'information dédié.

Christophe THIEBAUT propose une rubrique « communication entre les Coberlois ».

Cette proposition est intéressante mais semble difficile à mettre en place, répond Monsieur le Maire, crainte des dérives entre voisins.

Monsieur le Maire invite les membres de la commission à visiter le site de l'Association des Maires de France qui propose une trame pour un site internet.

### **8 – Point sur l'enquête menée auprès des seniors**

Rita TRINEZ, Marie-Pierre CLAISSE, Chantal BAERT et Gérard NOCK ont, en collaboration avec des jeunes étudiants du centre de formation de l'Institut de Genech, élaboré un audit auprès des personnes âgées de plus de 60 ans pour évaluer les besoins en matière d'animation, de rencontre,...

15 personnes volontaires ont été auditionnées, 2 ont complété le questionnaire. Les étudiants assurent l'analyse. Rendu prévu mi-juin. Dossier à suivre.

### **9 – Point sur l'application de la réforme des rythmes scolaires suite aux dernières mesures apportées par le Gouvernement**

Monsieur le Maire expose : les mesures d'application de la réforme des rythmes scolaires évoluent. Le temps scolaire reste réparti sur 9 ½ journées dont le samedi mais le temps des TAP – Temps d'Activités Périscolaires – peut être regroupé sur 2 après-midi ou sur une après-midi. Le PEDT écrit en novembre 2013 prévoyait la mise en place d'activités, comme la Loi l'impose, de 15 h 45 à 16 h 30 les jours scolaires. Pour faciliter le recrutement de personnel compétent et la mise en œuvre des activités, le comité de pilotage propose d'aménager les TAP les mardis et vendredis de 15 h à 16 h 30. Monsieur le Maire travaille avec la commune de GENECH pour mutualiser le personnel. Un coordonnateur sera nommé : assurer le suivi des présences – des activités – la gestion des locaux. Monsieur le Maire rappelle que, pour 2014/2015, la CAF subventionne à hauteur de 0,50 € par heure et par enfant. Une subvention au démarrage permettra de couvrir une partie de l'investissement en matériel.

Les parents d'élèves, interrogés par le biais d'un questionnaire, ont tous répondu vouloir inscrire leurs enfants aux activités qui seront proposées. Ce seront plus de 70 enfants qui seront accueillis, dès septembre, sur ces temps d'activités avec le personnel en conséquence qui à ce jour est estimé à 5 intervenants, dont le personnel communal. Plusieurs Coberlois ou Coberloises se sont inscrits sur la liste des bénévoles. Ces personnes seront contactées prochainement pour organiser leurs interventions.

Rufin COCHETEUX demande si les enfants sortiront de l'enceinte de l'école. Sur un temps d'1 heures ½, il effectivement envisageable, répond Monsieur le Maire, d'organiser des activités ou à la salle communale ou au terrain de sports.

Quelques questions :

- Qu'elle assurance prend en charge ? A vérifier si l'assurance scolaire couvre ce temps.
- Temps de récréation entre l'école et les TAP ? A intégrer.

Si l'organisation sur 1 h 30 se révèle plus facile d'application, le fondement initial de la Loi qui visait à un allègement de la journée scolaire n'est plus respecté, commente Monsieur le Maire suivi dans ses propos par un certain nombre d'élus. Tout sera mis en œuvre, ajoute-t-il pour offrir des activités de qualité.

## **10 – CCPC : information sur la fiscalité mise en application sur le territoire**

Lors du dernier conseil communautaire, la fiscalité a été lissée sur l'ensemble du territoire. Evolution (pour la part intercommunale) :

- Taxe d'Habitation : - 0,10 %, baisse étalée sur 12 ans ;
- Taxe Foncière Bâtie : + 0,23 % réparti sur 12 ans ;
- Taxe Foncier Non Bâti : +0,84 % toujours réparti sur 12 ans.

Une discussion s'engage sur la mise en place de la Communauté de Communes après la fusion. Des subventions sont versées à des Communautés déficitaires. Les dépenses à inscrire au Budget Primitif pour le centre aquatique, projet de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Pévèle, ne sont pas reprises. Les compétences, et charges inhérentes, sont encore détenues pendant maximum 2 ans avant transfert définitif à la nouvelle intercommunalités. Tous ces éléments engendrent des débats parfois tendus. Mais la Loi s'impose, la Communauté de Communes Pévèle Carembault doit trouver son chemin. Comme le précisent Monsieur le Maire et Christophe THIEBAUX, l'organisation n'a pas été définie avant, le Préfet a imposé le découpage.

## **11 – Questions diverses**

Congrès des maires : organisé à Gayant Expo sur DOUAI du 12 au 14 juin 2014. Des inscriptions sont à disposition en mairie.

Recrutement d'un contrat aidé : pour entretien des espaces verts et assistance à l'entretien des bâtiments.

Fête des mères : cérémonie le samedi 24 mai à 11 heures 30 salle communale. Un cadeau est offert aux mamans de l'année. Une invitation sera transmise, via le cobrieuxinfo à toutes les mamans du village.

Feu d'artifice : tiré le 14 juillet vers 22 h 30. Organisation d'une buvette par la Mairie. Organisation d'une manifestation par les amis de COBRIEUX.

Nouveau service mis en place par La Poste : il est mis en place un service de proximité : visite vers les personnes seules. Ce service est payant (environ 4 € HT la visite) et mis en place sur la commune à partir de 5 interventions. Un agent visite la personne inscrite sur ce service, si un souci est constaté un signalement est déclenché. Discussion sur cette offre, sur la commune il y a peu de personnes seules, à ce jour 1 est recensée. Dossier à suivre.

Nettoyons la Nature : manifestation organisée par l'hypermarché E.LECLERC qui pourrait être mise en œuvre sur la commune. Date : du 26 au 28 septembre, matériel fourni par le magasin. La commission manifestation prend en charge ce point.

Chti'Bike : organisation d'une sortie vélo. Marie-Pierre CLAISSE propose aux membres de la commission animation d'étudier ce point. Gaëlle VITTRANT explique que l'idée de la commission animation n'était pas à la base l'organisation de manifestations ponctuelles mais plutôt une aide en communication ou logistique apportée à des porteurs de projets.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close. Prochaine réunion : jeudi 26 juin à 20 heures 15.

Vu, le Maire,  
**Jean DELATTRE**